Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_068-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_068

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Commande publique - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la cuisine collective du centre des Landes à Monteneuf – Attribution et signature des pièces de marché

La vice-présidente en charge du dossier informe les membres du Bureau Communautaire que la collectivité ayant repris la gestion du centre des Landes en régie depuis janvier 2024, exploite la cuisine collective destinée à la préparation des repas pour les personnes séjournant sur place. À la suite d'un contrôle réalisé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), plusieurs non-conformités aux normes sanitaires en vigueur ont été relevées. La marche en avant n'est pas respectée. Afin de garantir la sécurité alimentaire et de se conformer aux obligations réglementaires, il apparaît nécessaire d'engager un programme de réhabilitation de la cuisine.
Une étude de faisabilité a été réalisée et met en avant un manque de superficie afin de respecter les normes en vigueur. Le scénario d'extension du bâtiment existant a donc été retenu.

Aussi, elle présente le cahier des charges référencé M2516 et précise qu'avec une estimation financière de 90 000 € HT, une consultation des entreprises a dû être lancée selon les modalités suivantes :

- Consultation avec publicité adaptée auprès de 3 cabinets de Maîtrise d'œuvre le 24 octobre 2025 comme le prévoit le Code de la Commande Publique

- Date limite de réception des offres le 14 novembre 2025 à 12h00

- Critères d'attribution :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1.1-Pertinence de l'organisation et de la méthodologie pour respecter les objectifs et contraintes du programme au vue des éléments retranscrits dans le mémoire technique fourni par le candidat	*20.0*
1.2-Planning proposé et phasage	*15.0*
1.3-Adéquation des moyens humains affectés à la mission	*10.0*
1.4-Qualité de la prise en compte d'une démarche environnementale	*5.0*
2-Prix des prestations	50.0

- 1 cabinet a répondu à la consultation.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_068-DE

- AUTORISE le président, ou son représentant, à attribuer le marché au groupement conjoint représenté par le mandataire solidaire SARL CLARC (35830 BETTON) et ayant présenté l'offre la mieux-disante 89 700€HT et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- AUTORISE le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

